

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-183

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Extension du lotissement d'activités Porte Sud à Péronnas (01960) – attribution du marché

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-43 du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3^e Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans les domaines de l'Économie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 15 juillet 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour l'extension du lotissement d'activités Porte sud à Péronnas (01960) ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT l'offre variante du groupement d'entreprises FONTENAT TP (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / COLAS FRANCE comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à l'extension du lotissement d'activités Porte Sud à Peronnas (01960) au groupement d'entreprises FONTENAT TP (mandataire 01000 Bourg-en-Bresse) / COLAS FRANCE pour un montant de 316 428,10 € HT (offre variante).

Numéro de l'acte : 2025-1007-5025-8025
Assuré certifié : 01/10/2025
Déclaration par le préfet : 13/10/2025
Publication : 13/10/2025

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 07 octobre 2025.

Pour le Président et par délégation,

3ème Vice-Président délégué à l'Economie et l'Innovation



Michel FONTAINE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.